

# PÔLE MÉDICO-SOCIAL



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024  
**DISPOSITIF INTÉGRÉ  
MÉDICO ÉDUCATIF**

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	3
<b>I. LES USAGERS .....</b>	4
1. Effectif de l'établissement.....	4
2. Le profil des enfants, adolescents et jeunes adultes .....	4
3. Les différents types d'accompagnement.....	6
➤ <i>Les prestations non comptabilisées dans le calcul de l'activité :</i> .....	7
➤ <i>Guidance</i> .....	7
➤ <i>Sécurisation de parcours</i> .....	8
➤ <i>La scolarisation</i> .....	9
➤ <i>Les jeunes adultes maintenus en Amendement Creton</i> .....	9
➤ <i>La fonction « appui-ressources »</i> .....	10
➤ <i>Les soins et les rééducations</i> .....	11
➤ <i>Les Transports</i> .....	11
<b>II. LE PERSONNEL.....</b>	12
1. Effectifs .....	12
2. Répartition hommes-femmes .....	12
3. Répartition par tranche d'âge.....	13
4. Enjeux et perspectives.....	13
5. Absentéisme .....	13
Évolution de l'absentéisme entre 2023 et 2024.....	13
Répartition des absences par type : .....	13
6. Formations .....	15
<b>III Etablissement .....</b>	16
PAJ .....	16
Prestation Hébergement.....	16
PMO .....	16
Fonction appui-ressources .....	16
Prestations professionnelles externalisées .....	17
Les activités sportives (Champions de France Sports Partagés Multi Activités) et culturelles .....	17
Logement tremplin .....	17
Conclusion .....	18

## Introduction

L'année 2024 a été marquée par la transformation de l'établissement de par son autorisation à fonctionner en dispositif. Ainsi, l'IME est désormais un DIME (Dispositif Intégré Médico-Educatif). Il ne s'agit pas d'un simple changement d'appellation mais d'un changement de paradigme au travers du parcours de l'enfant. D'une logique d'accueil, le DIME passe à une logique d'accompagnement. Les modalités de prise en charge sont donc bousculées et le parcours de l'enfant devient central. Ainsi, 131 jeunes ont été accompagnés par le Dispositif tout au long de l'année par différents biais.

Le dispositif propose des accompagnements de Prestations d'Accueil de Jour (PAJ), de prestations d'hébergement en modalités partielles ou non, de Prestations en Milieu Ordinaire (PMO) et de sécurisation de la scolarité. La transformation en dispositif a impliqué au 1er janvier 2024, l'absorption du SESSAD Déficience Intellectuelle. L'équation nouvelle engendrée par cette transformation signifie la disparition de deux entités historiques : le SESSAD et l'IME. La transformation de l'offre médico-sociale pilotée par les agences étatiques rompt avec les habitus médico-sociaux existants. Un DIME n'est pas un IME doté d'un SESSAD. Un DIME implique une réorganisation massive qui prend en compte le parcours de l'enfant dans les domaines de la santé, de la scolarité, de la vie professionnelle et sociale. Aussi, l'inclusion n'est plus un sujet ; c'est un fait acté. La place d'un enfant porteur de handicap est à l'école, au périscolaire, au club de sport local. La place d'un adolescent ou jeune adulte est en formation professionnelle et en entreprise. L'inclusion n'est opérante que lorsque l'environnement d'accueil est capacitif, c'est-à-dire, en capacité à offrir sa prestation habituelle à l'individu porteur de handicap au même titre qu'à l'individu ordinaire. Le DIME, au travers de toutes ces dimensions, développe cette nouvelle prestation qu'est la fonction d'appui-ressources. Les professionnels du DIME deviennent, peu à peu, des appuis médico-sociaux au milieu ordinaire.

Nos précédents rapports d'activité faisaient état de la prise en charge des enfants en fonction des services dans lesquels ils étaient accueillis, des projets les concernant et des activités proposées. La transformation de l'offre médico-sociale vient modifier le fond (fonctionnement en dispositif) et la forme (organisation générale et rapport d'activité).

Il devient désormais nécessaire d'évoquer les parcours des enfants au sein du DIME plutôt que son accueil au sein d'un service particulier, utilisant telle ou telle méthode. Les fonctionnements par services deviennent inopérants et morcellent les accompagnements, au risque d'enfermer l'enfant dans une catégorie qui nécessiterait une réponse unique.

## I. LES USAGERS

### 1. Effectif de l'établissement

111 dont :

37 places en hébergement

52 places en accueil de jour

22 places en prestation en milieu ordinaire

### 2. Le profil des enfants, adolescents et jeunes adultes

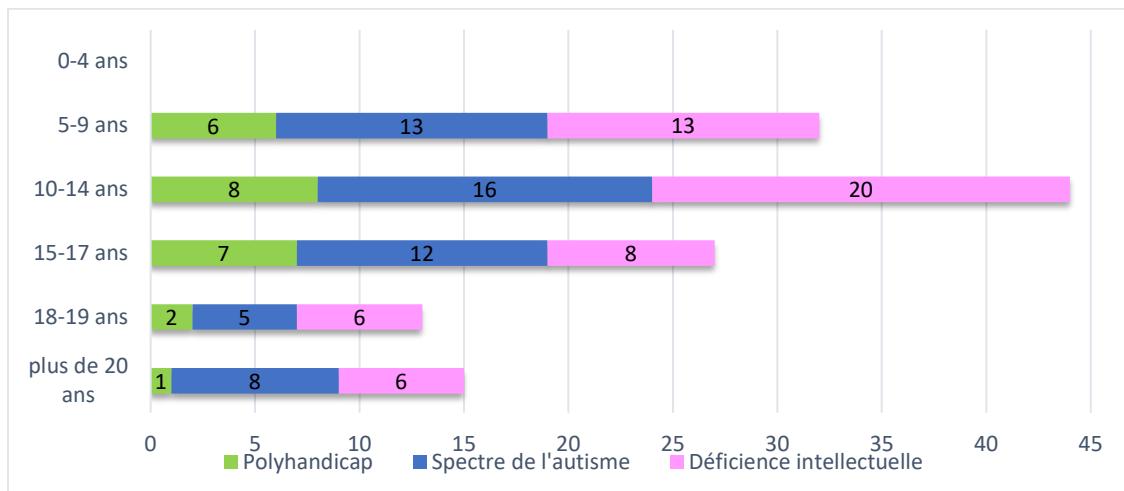
Nous accueillons au 31 décembre 2024, 131 jeunes dont 3 PAG pour un agrément de 111 places répartis de la manière suivante :

Profil des jeunes accompagnés	Agrément	Nbre de jeunes accueillis au 31/12	Accueil Hébergement	Accueil de Jour	Accueil Prestation en milieu ordinaire	Accueil temporaire sur l'année
Enfants et adolescents déficients intellectuels	46	53	14 (12,25 ETP)	20 (19,85 ETP)	19	1
Enfants et adolescents avec autisme	44	54	18 (16,75 ETP)	24 (23,25 ETP)	12	1
Enfants et adolescents polyhandicapés	21	24	15 (7,75 ETP)	9 (13,95 ETP)	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>131</b>	<b>47 (36,75 ETP)</b>	<b>53 (57,05 ETP)</b>	<b>31</b>	<b>5</b>

Nous observons sur cette année 2024, une proportion de 41% de jeunes présentant des troubles envahissants du développement ou autisme pour 41% de jeunes présentant une déficience intellectuelle et 18% de jeunes en situation de polyhandicap. Ces ratios sont conformes à l'agrément.

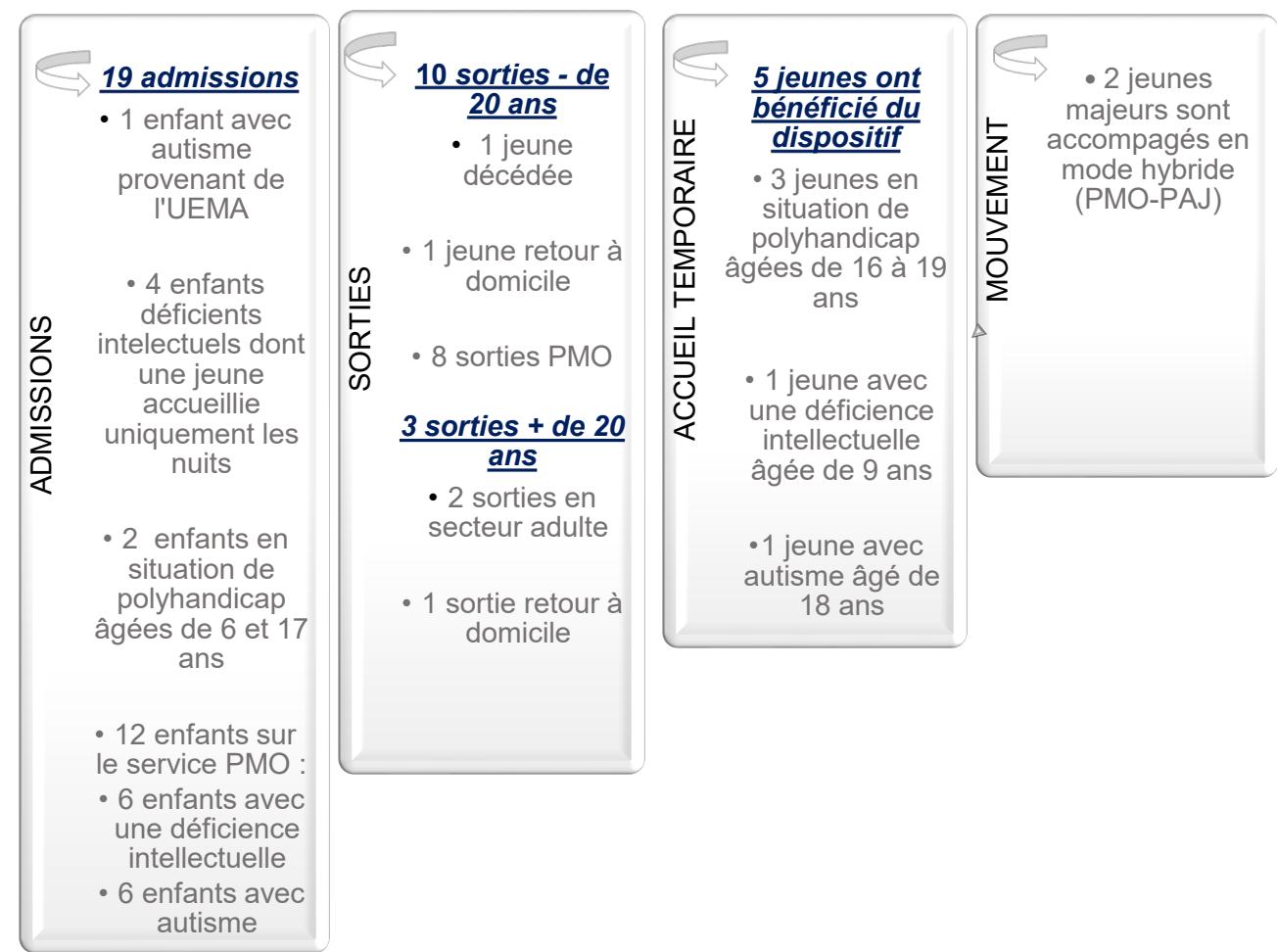
Nous notons que 5 jeunes qui ont bénéficié de l'accueil temporaire ne sont pas inclus dans le décompte.

➤ Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31 décembre :

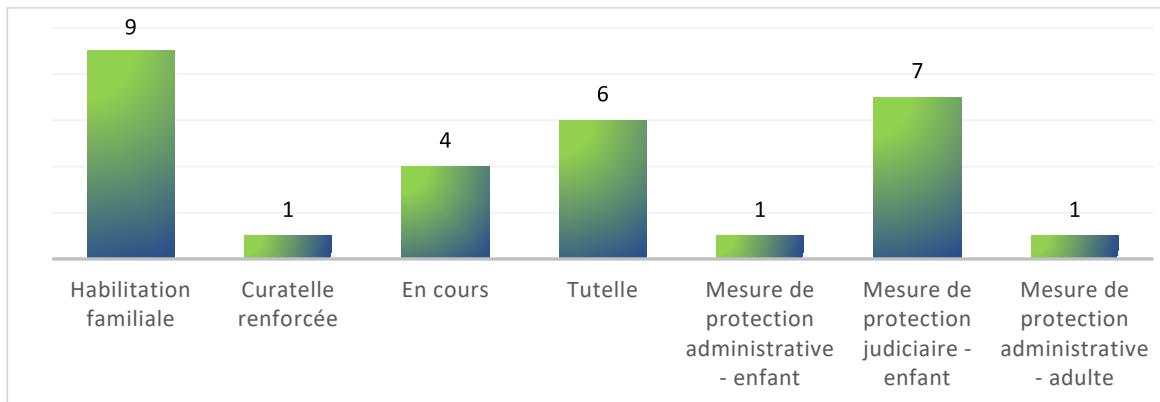


Au 31 décembre 2024, 58% des jeunes accueillis ont moins de 14 ans, 31% de jeunes âgés de 11 à 19 ans et 11% de jeunes de plus de 20 ans.

➤ Fil active en cours d'année :



- Au 31 décembre, nous notons 41 jeunes sur la liste attente dont 20 sur le dispositif PMO.
- Mesure de protection juridique des majeurs



En 2024, seulement 7% des mineurs sont en situation de double vulnérabilité, contre 20 à 30 % de taux de prévalence au niveau national. Nous accompagnons les familles dans le processus de protection juridique de leurs enfants dans la dix-septième année de ces derniers.

### 3. Les différents types d'accompagnement

Accueil de jour ( 210 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>capacité autorisée 52 places - 10 920 journées théoriques</li> <li>capacité installée 71 places (57,05 ETP) - 11 154 journées réalisées</li> <li>taux d'occupation de 102,14%</li> </ul>
Hébergement (210 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>capacité autorisée 37 places - 7 770 journées théoriques</li> <li>capacité installée 47 places (36,75 ETP) - 7 023 journées réalisées</li> <li>taux d'occupation de 90,39%</li> </ul>
Répit (68 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>476 journées théoriques</li> <li>755 journées réalisées (575 nuitées + 180 en accueil de jour)</li> <li>taux d'occupation de 158,61%</li> </ul>
PMO (210 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>capacité autorisée 22 places - 3 881 actes</li> <li>capacité installée 31 places - 3 210 actes</li> <li>taux d'occupation de 82,71%</li> </ul>

## Ateliers externalisés / Partenariat

- 17 jeunes ont bénéficié d'ateliers externalisés grâce à un partenariat avec différentes structures (les services espaces verts de Vesoul et d'Echenoz-la-Méline, les entreprises Prime et Les Jardins de Franois, l'association HANDY'UP, la Ressourcerie ...) soit 322 actes.

- Le taux d'occupation du répit est largement au-delà de la cible autorisée. Le nombre de demande ne cesse d'augmenter chaque année. Cela permet des moments de répit aux familles mais aussi cela permet la familiarisation progressive de l'enfant à la vie collective.
- Le taux d'occupation en PMO se situe en deçà de la cible escomptée, il est lié à la transformation en dispositif. Celle-ci a demandé un travail important de réorganisation. De plus, des imprécisions quant aux différentes modalités de mesure de cette prestation ont biaisé, mathématiquement, le juste calcul de la prestation.

### ➤ Les prestations non comptabilisées dans le calcul de l'activité :

#### Guidance

- 66 familles ont bénéficié de cet accompagnement, soit un total de 223 accompagnements

#### Sécurisation de parcours

- 76 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement soit, 775 actes

#### Péri-accueil

- 16 familles (soit 16%) ont bénéficié de cette prestation soit 838 prestations sur l'année dont 67% sur le service polyhandicap et ne sont pas comptabilisées dans le calcul de l'activité. Ce dispositif fonctionne de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h

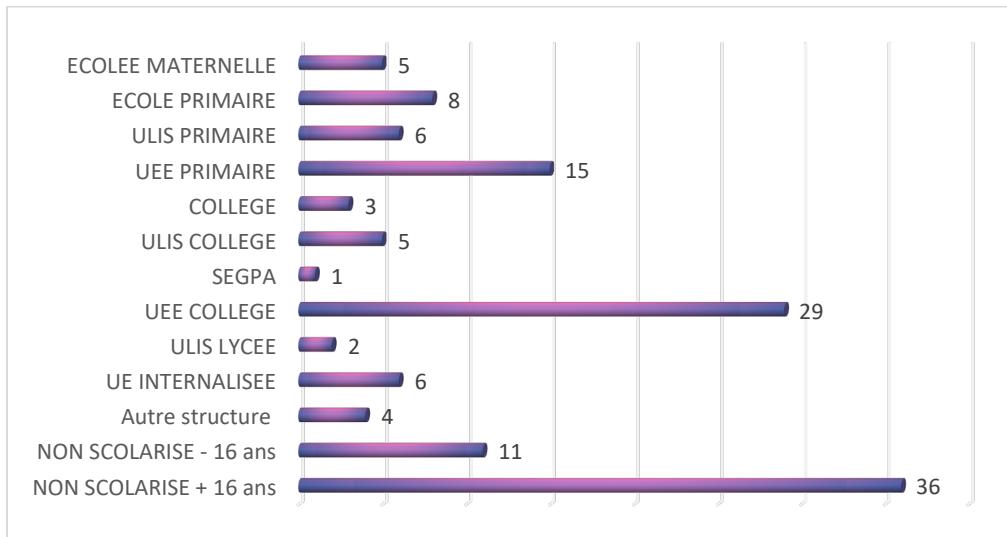
### ➤ **Guidance**

La mise en place des coordinateurs de parcours a conduit à une augmentation notable du nombre d'actes de guidance parentale. L'absorption du SESSAD DI conduit également à ce résultat de par le cœur de métier de ce service.

➤ **Sécurisation de parcours**

Cette nouvelle prestation vise à une inclusion réussie. Les professionnels vont, par leurs appuis en milieu ordinaire, au plus près de l'enfant, venir sécuriser les dispositifs de droit commun dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap.

➤ **La scolarisation**



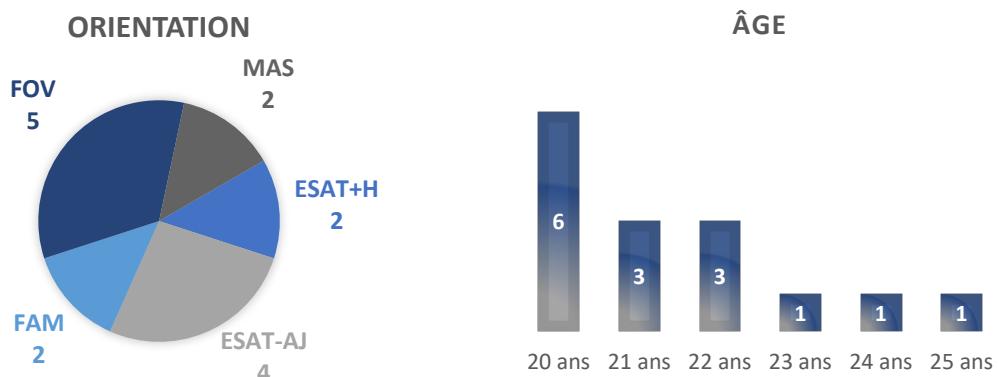
Cette année, 91 % des enfants âgés entre 3 et 16 ans sont scolarisés. Les 9% s'expliquent par des difficultés trop marquées à intégrer un établissement scolaire.

➤ **Les jeunes adultes maintenus en Amendement Creton**

Dans l'année, 8 jeunes ont eu 20 ans, portant à 18 le nombre de jeunes bénéficiant du maintien au titre de l'Amendement Creton.

Grâce au partenariat avec le Conseil Départemental, nous pouvons travailler en amont les situations complexes et permettre la mise en œuvre du projet de vie du jeune plus rapidement.

On note 3 sorties dans l'année ce qui porte à 15 le nombre de bénéficiaires de ce dispositif en fin d'année.



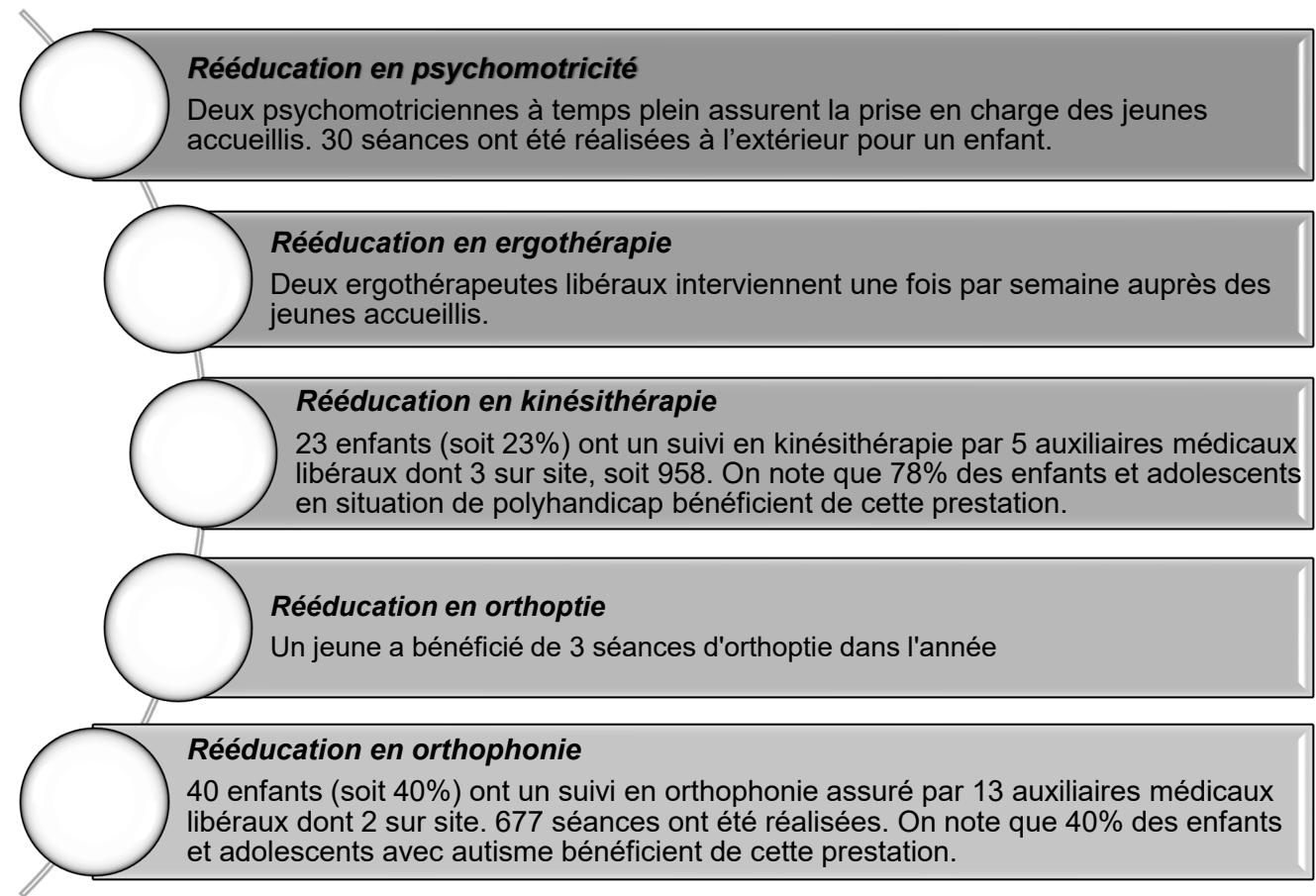
➤ **La fonction « appui-ressources »**

38 interventions ont été réalisées sur l'année selon 4 types d'actions :

Type d'action	Nbre d'action
<b>Appui aux pratiques-conseil</b>	1
<b>Coopération apprenante</b>	14
<b>Information-sensibilisation</b>	20
<b>Observation-évaluation</b>	3

Cette fonction se déploie depuis cette année. Elle enrichit la précédente prestation (sécurisation de parcours). Il s'agit ici d'informer « le grand public » des spécificités des handicaps qu'ils vont être amenés à prendre en charge. Cela concerne les centres de loisirs, les clubs sportifs, les jeunes scolarisés en collège où est implantée une Unité d'enseignement du DIME, la Mission Locale, des entreprises ou tout autre service dont pourrait bénéficier un jeune en situation de handicap.

➤ **Les soins et les rééducations**



Une orthophoniste en libéral intervient au sein de la section polyhandicap, elle propose des prises en charge individuelles ou en groupe. Spécialisée dans la déglutition, elle éclaire l'équipe éducative et médicale pour améliorer le confort des enfants lors des repas et prévenir les incidents (telles les « fausses routes »).

➤ **Les transports**

Les transports des enfants sont assurés par 5 compagnies de transport ce qui représentent 20 circuits et depuis la rentrée de septembre, 2 jeunes en TPMR sont transportés en interne. 84 enfants et adolescents sont transportés quotidiennement par l'établissement soit 84 %.

La géographie du département et la diversité des problématiques des enfants nécessitent une approche et une organisation très structurée des transports pour une bonne maîtrise des coûts.

Nous retravaillons chaque année les parcours afin de diminuer les temps de trajet des enfants et de maîtriser nos coûts. Malgré nos efforts, La Haute-Saône est un département rural, les distances importantes nécessitent des moyens humains et matériels importants pour transporter les enfants. Le poste transport, impacte fortement le budget de l'établissement.

Le DIME s'est doté cette année d'un logiciel d'optimisation des transports visant à diminuer les coûts tout en prenant en compte les besoins particuliers de certains enfants.

## II. LE PERSONNEL

### 1. Effectifs

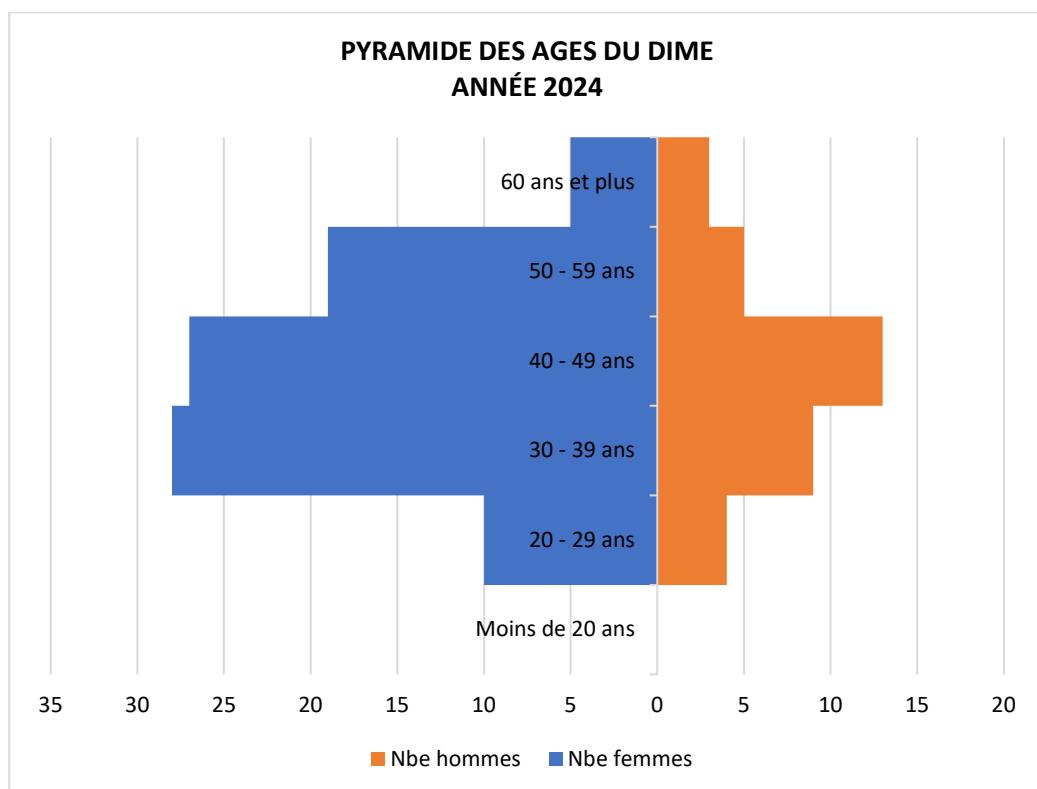
Au 31/12/2024, notre établissement comptabilisait 124 salariés :

- 114 professionnels en CDI
- 10 professionnels en CDD (les CDD pour motif de remplacement ne sont pas comptabilisés)

Sur les 124 salariés que recense notre établissement, 99 salariés travaillent à temps plein et 25 salariés à temps partiel.

Quatre enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale sont affectés aux écoles élémentaires, collège et lycée.

S'ajoute à l'effectif 1 poste vacant : un médecin généraliste (0.38 ETP)



La pyramide des âges ci-dessus met en évidence la répartition des effectifs au sein de notre établissement selon les tranches d'âge et le genre.

### 2. Répartition hommes-femmes

Les femmes représentent **69,23 %** de l'effectif total, contre **30,77 %** pour les hommes. Bien que la proportion féminine reste dominante, on observe une légère augmentation de la présence masculine par rapport à l'année précédente (28,43 % en 2023).

### **3. Répartition par tranche d'âge**

L'analyse par âge montre que l'établissement reste **majoritairement composé de salariés âgés de 20 à 49 ans**, ce qui témoigne d'une équipe dynamique :

- **75 % des effectifs** appartiennent aux tranches **20-49 ans**, soit une légère hausse par rapport à 2023 (73,53 %).
- Les **50-59 ans** représentent **17,31 %** des salariés, en baisse par rapport à 2023 (23,53 %). Ce recul pourrait indiquer des départs progressifs à la retraite ou un renouvellement partiel de cette tranche d'âge.
- La part des **60 ans et plus** a augmenté, atteignant **7,69 %**, contre seulement 2,94 % en 2023. Cette hausse reflète un vieillissement progressif de l'effectif.
- La catégorie des **moins de 20 ans** reste quasi inexistante, traduisant un faible recrutement de jeunes entrants.

### **4. Enjeux et perspectives**

Les données de cette année soulignent plusieurs tendances à surveiller :

- **Un effectif toujours jeune**, avec un bon équilibre dans les tranches 20-49 ans.
- **Un vieillissement progressif**, avec une augmentation de la part des 60 ans et plus, nécessitant **une anticipation des départs à la retraite et une transmission des compétences**.
- **Une augmentation relative de la présence masculine**, bien que les femmes restent largement majoritaires.

### **5. Absentéisme**

En passant de **6,91 % en 2023 à 5,50 % en 2024**, le taux d'absentéisme a connu une **diminution**.

#### Évolution de l'absentéisme entre 2023 et 2024

- **2022 → 2023** : Passage de **10,70 % à 6,91 %** (-3,79 points).
- **2023 → 2024** : Passage de **6,91 % à 5,50 %** (-1,41 points).

#### Répartition des absences par type :

- **Maladie** : principale cause d'absence avec **4 779,38 heures** (56,67 %), **638 jours** (56,16 %) et **938 jours calendaires** (57,23 %)
- **Accidents du travail** : **787,20 heures** (9,33 %), **104 jours** (9,15 %) et **146 jours calendaires** (8,91 %)
- **Congés pour enfant malade** : **652,89 heures** (7,74 %), **86 jours** (7,57 %) et **86 jours calendaires** (5,25 %)
- **Congés sans soldes** : **346,30 heures** (4,11 %), **45 jours** (3,96 %) et **57 jours calendaires** (3,48 %)
- **Congés pour événements familiaux** : **313,40 heures** (3,72 %), **44 jours** (3,87 %) et **44 jours calendaires** (2,68 %)
- **Absences syndicales** : **200,10 heures** (2,37 %), **25 jours** (2,20 %) et **25 jours calendaires** (1,53 %)

- **Congés de formation économique, sociale et syndicale : 113,70 heures (1,35 %), 15 jours (1,32 %) et 15 jours calendaires (0,92 %)**

## **6. Formations**

En 2024, les salariés ont pu bénéficier de plusieurs formations par le biais du plan de développement des compétences ou du budget perfectionnement.

Elles portaient sur les thématiques suivantes :

- Approche et interventions recommandées autisme
- CAA
- Communication non violente
- Comprendre le secteur du handicap
- Conférence interactive et représentation en théâtre forum
- Gestion des conflits
- Gestes et postures
- Informatique
- Journée CAA
- La stimulation basale
- Le travail avec les parents dans la thérapie de l'enfant
- Le travail sur échelle et sur escabeau
- Les écrits professionnels
- Profil sensoriel de Dunn V2
- SNOEZELEN
- Utilisation du logiciel Mind Express
- Formation obligatoire : AFGSU 2 initiale

Une formation obligatoire incendie a également été réalisée pour l'ensemble des salariés.

### **III Etablissement**

Fonctionner en dispositif implique une méthodologie de travail basée sur l'enfant et non sur le groupe. Un enfant ou jeune accompagné au sein du dispositif va exprimer des besoins. Ces besoins vont donner lieu à un travail pluridisciplinaire proposant des prestations adaptées en réponse au besoin, dans un élan inclusif. L'équipe va puiser dans les ressources internes au dispositif mais également dans les dispositifs de droit commun et co-construire le projet avec l'enfant et sa famille.

Nos prestations internes peuvent se décliner de la sorte :

Prestations d'accueil de jour (PAJ),  
Prestations d'hébergement,  
Prestations en milieu ordinaire (PMO),  
Fonction appui ressources.

#### **PAJ**

Les Prestations d'Accueil de Jour englobent les activités éducatives, thérapeutiques ou de soins destinés aux enfants présents physiquement dans les locaux du DIME. La scolarisation des enfants au sein des UEE fait également partie des PAJ. Les enfants (de 3 à 16 ans) ont tous leurs places à l'école et cela n'est plus un sujet, c'est un fait réglementaire. L'enfant, au sein de son Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) va bénéficier d'apprentissages adaptés dispensés par un enseignant mis à disposition par l'Education Nationale. Les classes sont composées de 12 élèves maximum et sont encadrées, outre l'enseignant, par deux professionnels éducatifs du DIME. Seuls quelques enfants ne peuvent être scolarisés en raison des grandes difficultés qu'ils éprouvent. Les écoles qui accueillent nos UEE sont l'école du Boulevard, l'école Henri MATISSE, le collège Jacques BREL et le lycée PONTARCHER.

Les PAJ incluent également les ateliers pré professionnels qu'ils se situent dans les murs ou qu'ils fassent l'objet d'un atelier externalisé. Ces ateliers mobilisent des ressources du milieu ordinaire. Ils seront déclinés plus loin.

#### **Prestation Hébergement**

Le DIME dispose de 37 places d'hébergement pour 47 enfants internes. L'hébergement peut être mobilisé à temps partiel, en internat de semaine ou durant week-end et vacances et ce, en fonction du projet, des besoins et du contexte de l'enfant et de sa famille. Cette prestation inclut donc le répit que nous proposons.

#### **PMO**

La définition de cette prestation est à la fois large et complexe. Elle concerne toute activité au profit de l'enfant lorsqu'elle le met en interaction avec le milieu ordinaire. Il peut s'agir d'un appui à l'école ordinaire lorsque la scolarité de l'enfant nécessite d'être sécurisée ou d'un accompagnement (en prise en charge directe) en entreprise sur la durée d'un stage ou encore de guidance parentale. Cette prestation ambulatoire est largement mobilisée par l'équipe des coordinateurs et du SESSAD.

#### **Fonction appui-ressources**

Cette prestation nouvelle est à mettre en lien direct avec la transformation de l'offre médico-sociale. Si le principe d'inclusion est la volonté affichée des pouvoirs publics, il est nécessaire, pour sécuriser ce principe, d'apporter connaissance au milieu ordinaire des spécificités des handicaps pour rendre ces environnements capacitants. La fonction des ESMS, dont le DIME devient in fine un appui médico-social au milieu ordinaire. Ainsi, cette année, nombreux sont les périscolaires à avoir bénéficié de cette appui (Espace VILLON, FOL).

## **Prestations professionnelles externalisées**

Désormais, le projet professionnel du jeune accompagné débute à ses 16 ans. Les équipes œuvrent avec le jeune et sa famille à dessiner un avenir professionnel. Pour ce faire, nous mobilisons nos partenariats extérieurs au vu de découverte de divers métiers. Les jeunes peuvent ainsi s'essayer au travail d'embellissement des espaces verts en partenariat avec la Commune d'ECHENOZ LA MELINE, découvrir les métiers gravitant autour de l'horticulture aux serres municipales de VESOUL. Le travail de conditionnement confié par l'entreprise PRIME habituent certains jeunes aux tâches professionnelles demandées en ESAT. Les jeunes vont également découvrir les métiers de la restauration collective puisqu'un groupe de jeune travaille chaque jeudi à la restauration du collège de VILLERSEXEL. Les métiers agricoles ne sont pas en reste au regard du partenariat lié avec un maraîcher en culture biologique de SCEY SUR SAÔNE. Ces savoir-faire acquis par le biais de ces ateliers sont consolidés par les savoir-être travaillés dans les PAJ.

Ces ateliers concourent à engager le projet professionnel des jeunes. Deux d'entre eux ont bénéficié à la suite de stages d'un Contrat à Durée Déterminée dans deux entreprises.

## **Les activités sportives (Champions de France Sports Partagés Multi Activités) et culturelles**

Le sport est un domaine où l'inclusion est facilitée mais nécessite un partenariat solide et vivant. Les deux éducateurs sportifs sont à pied d'œuvre pour que les enfants et jeunes accompagnés par le DIME puissent jouir pleinement des activités sportives au sein du bassin sportif territorial. Cette année a marqué l'inscription définitive du DIME à l'UNSS où 21 jeunes y sont affiliés. On ne compte plus ni les déplacements (METZ, SAINT ETIENNE, AMIENS) ni les récompenses bien méritées de nos jeunes sportifs si ce n'est un titre de Champion de France SPMA avec le lycée PONTARCHER.

Le postulat nouveau, à savoir le parcours inclusif, nous force à imaginer l'inscription pleine et entière de l'enfant dans tous les dispositifs de droit commun, y compris les clubs sportifs. Ainsi, nous comptons 14 enfants et jeunes licenciés dans des clubs sportifs soit en sport adapté ou en sport ordinaire. Les disciplines sont variées et représentent les choix des jeunes (judo, football, gymnastique, danse). Certaines de ces inscriptions en club ont dû être sécurisées par notre fonction appui ressource et/ou par un appui physique sur quelques séances.

Les pratiques culturelles ne sont pas en reste. De la même manière que pour les activités sportives, les activités culturelles sont proposées soit en groupe partagé avec une école ou un centre de loisirs, soit en lien avec le choix de l'enfant (autodétermination). Des projets inclusifs d'ampleur ont vu le jour à trois reprises en 2024 : un atelier photo/reporter avec les jeunes de l'Espace VILLON, un spectacle musical avec l'école Henri MATISSE, piloté par l'Ecole Municipale de Musique de VESOUL, présenté au 30ème anniversaire du Festival International du Cinéma d'Asie en février 2024 et un atelier de danse inclusive avec déambulation en partenariat avec le Théâtre Edwige FEUILLERE. 3 jeunes sont également inscrits à des activités musicales individuelles (cours de piano pour deux jeunes et cours de danse).

## **Logement tremplin**

Le DIME s'est doté d'un nouvel outil par l'octroi d'un Crédit Non Reconductible alloué par l'Agence Régionale de Santé. En effet, depuis juin 2024, le DIME loue un logement au sein du quartier du MONTMARIN dont bénéficient des jeunes majeurs accompagné par le dispositif.

2 Jeunes colocataires résident chaque mois dans ce logement, dont les objectifs sont d'apprendre les prérequis nécessaires à la vie en logement autonome. Ces colocataires bénéficient d'un accompagnement éducatif qui se restreint au fil du temps et éprouvent les joies et contraintes de la vie en logement autonome.

Nous dressons un bilan positif malgré des difficultés sanitaires liées au logement qui ont rendu indisponible la mobilisation de l'outil sur quelques mois.

## Conclusion

La transformation de l'offre médico-sociale, et par conséquent, notre transformation en dispositif est un processus qui, nous l'avons vu, est à l'œuvre. Une transformation ne se décrète pas, elle se travaille, s'essaye, échoue, rebondit avec plus ou moins d'aisance et d'adaptabilité. Notre évolution est actée et notre objectif principal reste l'accompagnement du parcours du jeune dans sa globalité. Nous mobilisons pour ce faire tous les dispositifs de droit commun existants, au même titre qu'ils peuvent être mobilisés pour tout un chacun.

La place d'un enfant est à l'école, la place d'un jeune est en formation professionnelle, la place d'un professionnel du DIME, quel que soit son métier est aux côtés de l'enfant ou du jeune. Accompagner le parcours de vie d'un enfant signifie désormais pour nous de se soucier de la sécurisation de ce parcours dans le droit commun. Nous n'accueillons plus (ou alors à la marge), nous ne prenons plus en charge (ou alors à la marge), mais nous accompagnons majoritairement là où se situe l'enfant, dans tous les environnements qui le nécessitent et sécurisons son accompagnement dans le milieu ordinaire.

La nouvelle mission du DIME est de rendre les environnements capacitants, prompt à offrir aux jeunes en situation de handicap la même prestation que celles offertes aux autres jeunes.

L'équation nouvelle qui nous fait face restera incomplète si la notion d'autodétermination n'est pas au travail chez les jeunes que nous accompagnons. En effet, si les environnements et dispositifs de droit commun sont en capacité de proposer des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap, la personne elle-même doit être en capacité d'effectuer des choix. Les accompagnements historiques ont involontairement mis de côté « l'empowerment » au profit du souhaitable pour l'autre, du meilleur. Le DIME va mettre en œuvre cette philosophie en accompagnant enfants, adolescents, familles et professionnels dans l'année à venir.

L'évaluation externe de l'établissement se déroulera début 2026. Ses conclusions orienteront les axes de progressions du DIME en lien avec les conclusions des travaux SERAFIN-PH. L'année 2025 va résonner avec la préparation collective de cette évaluation ainsi qu'une vision gestionnaire et comptable la plus efficiente possible pour allier les compétences des professionnels aux nouveaux enjeux de l'accompagnement. Le DIME va s'affirmer à son autoévaluation et élaborera des mesures d'amélioration continue.

Le processus de transformation va se poursuivre et le DIME saura s'adapter aux contextes qui évolueront sans nul doute en gardant à l'esprit son objectif principal : accompagner le milieu ordinaire, de par son développement de connaissances, à une inclusion optimale, pérenne et humaine.